

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture

Direction des Ressources Humaines Bureau des ressources humaines

Marseille, le 17 juillet 2015

Rapport du jury du concours EXTERNE d'adjoints administratifs de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre-mer – session 2015 – région PACA

Nombre de dossiers enregistrés : 789

Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite : 405

Nombre de candidats admissibles: 154

Nombre de candidats présents à l'épreuve orale : 147 Nombre de candidats admis sur liste principale : 39

Nombre de candidats admis sur liste complémentaire : 61

La préfecture des Bouches-du-Rhône, responsable des recrutements des personnels administratifs de catégorie C pour la région PACA, a choisi d'organiser en 2015 un concours d'adjoint administratif de 1ère classe.

L'organisation du concours a été assurée par le bureau des ressources humaines de la préfecture (section concours). Malgré des délais contraints, ce concours s'est déroulé dans de bonnes conditions. La disponibilité des membres du jury, notamment pendant la période des épreuves orales, est à souligner, ainsi que leur engagement dans l'ensemble du processus de recrutement.

Les épreuves écrites d'admissibilité :

Les deux épreuves, toutes deux d'une durée de 1h30, se sont déroulées le 20 avril 2015.

La première épreuve consistait à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

L'épreuve a été globalement mal réussie. Une proportion importante de candidats n'a compris ni le texte et ses enjeux, ni les questions.

Le niveau d'orthographe et de grammaire était tout juste correct pour la majorité des candidats et même totalement insuffisant chez certains d'entre eux.

Une proportion écrasante des candidats s'est contentée de recopier le texte, sans même chercher à le reformuler. Les questions 1, 3 et 5 sont celles que les candidats ont les mieux comprises et qui leur ont permis de gagner quelques points malgré la paraphrase et leur incompréhension évidente de certaines notions du texte.

Par contre, la quasi-totalité des candidats est « passée à côté » des questions 2 et 4, qui demandaient plus de réflexion et de mise en perspective.

Enfin, la question 6, considérée pourtant comme facile est ratée pour la plupart des candidats qui ont, pour certains, inventé des définitions complètement saugrenues, à partir par exemple d'interprétations fantaisistes du texte ou de notions très approximatives d'étymologie. Ainsi, pour l'un des candidats, un « thriller » serait un film en trois parties, et pour un autre, le terme « eugénisme » viendrait du philosophe « Eugène ».

Au final, les candidats donnent l'impression d'avoir répondu aux questions en réalisant un « copiercoller » du texte sans aucune valeur ajoutée. Globalement, les correcteurs ont eu l'impression de corriger tout le temps la même (mauvaise) copie.

Heureusement, quelques copies sortent du lot et révèlent chez certains candidats une évidente finesse d'analyse et une excellente expression écrite. Cela ne suffit cependant pas pour rattraper un niveau global décevant et insuffisant. Certes, le texte ne pouvait pas être considéré comme facile mais les correcteurs en ont tenu compte et les questions étaient plutôt simples.

La deuxième épreuve consistait en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques.

Cette épreuve a été globalement mieux réussie que la première, avec un large éventail de notes. Sauf quelques exceptions, les résultats des deux épreuves sont cohérents entre eux : un candidat ayant obtenu une bonne note à la première épreuve obtient généralement aussi une bonne note à la deuxième épreuve, et inversement.

Le jury conseille aux candidats dans le cadre de la préparation des deux épreuves, de reprendre les fondamentaux de l'orthographe, de la grammaire, de la conjugaison et des mathématiques.

Lors de l'épreuve n°1, les candidats auraient dû s'attacher à soigner leur expression écrite et la présentation de leur copie, lire le texte attentivement et essayer d'en comprendre les enjeux, s'approprier le texte pour éviter la paraphrase.

L'épreuve orale d'admission :

Afin d'assurer une organisation optimale et aussi équitable que possible de l'épreuve d'admission, une grille d'analyse des prestations des candidats a été utilisée par le jury. Elle comporte 3 rubriques regroupant notamment des critères afférents aux capacités de présentation, de communication, de motivation, de capacité de travail en équipe, de connaissances techniques en bureautique, de connaissances de l'environnement de travail et de culture administrative. Cette méthode présente également l'avantage de garantir l'homogénéité des questions posées aux candidats.

L'épreuve orale, d'une durée de 30 minutes, était destinée à mettre le candidat en situation professionnelle. Il devait débuter l'épreuve par une présentation de son parcours professionnel, de sa formation et de sa motivation. La mise en situation professionnelle s'est effectuée par tirage au sort d'un sujet. L'aptitude du candidat à l'utilisation des logiciels courants de bureautique a été évaluée lors d'un exercice pratique. Les membres du jury ont également interrogé le candidat sur des questions de culture générale administrative, ou de connaissance de l'environnement de travail.

Présentation:

Les candidats ont globalement respecté les 5 minutes imparties pour se présenter au jury. La plupart des candidats avaient correctement préparé cette étape de leur entretien, notamment pour ceux qui avaient des expériences professionnelles à valoriser. Il est cependant regrettable que certains candidats aient fait l'impasse sur l'exposé de leurs motivations, obligeant le jury à les interroger sur ce point pourtant essentiel.

Mises en situation:

La mise en situation « professionnelle » a été très inégalement réalisée par les candidats. Cette épreuve n'était pas nécessairement facile à appréhender pour des candidats externes. Néanmoins, certains candidats ont tout de suite su rebondir et proposer des idées simples et pertinentes. D'autres n'ont absolument pas compris, au premier abord, ce qui leur était demandé. Dans ce cas, le jury s'est toujours montré bienveillant en reformulant la mise en situation voire en aiguillant clairement le candidat sur la bonne voie. Le bon sens a malheureusement fait défaut à certains.

La mise en situation informatique a été globalement réussie par les candidats. Le jury a toutefois été surpris par le niveau très faible de certains candidats dans ce domaine, et ce quel que soit leur âge. Certains candidats ont été totalement déstabilisés et incapables de réaliser des exercices pourtant d'un niveau très basique.

Questions:

Le jury a déploré un manque d'investissement de certains candidats sur cette partie de l'entretien. De nombreux candidats ne s'étaient absolument pas renseignés sur l'environnement professionnel du ministère de l'intérieur, dans lequel ils aspirent pourtant à travailler. Même les missions classiques d'une préfecture comme la délivrance des titres leur semblaient inconnues! Le même constat s'impose pour le périmètre police et le périmètre des juridictions administratives, largement méconnus des candidats. Les candidats qui ont su correctement exposer les missions d'une préfecture, par exemple, se sont nettement démarqués.

Le jury a également essayé de mettre en valeur les candidats en leur posant des questions d'ordre plus général, par exemple sur les collectivités territoriales ou les dernières élections. Ces sujets, pourtant d'actualité et régulièrement évoqués dans les médias, ont semblé déstabiliser un grand nombre de candidats, révélant un manque certain de curiosité. Ces questions, qui avaient vocation à aider les candidats à se ressaisir en fin d'entretien, ont souvent révélé un grand nombre de lacunes.

Au final, malgré le niveau décevant de certains candidats, les membres du jury ont tout de même eu le plaisir d'entendre de nombreux candidats motivés, et qui ont suffisamment su faire valoir leurs qualités pour être admis sur la liste principale.

Pour les membres du jury, Le président,

Jérôme GUERREAU